Formation Plan de Prévention

PDP

Sécurisez les interventions d'entreprises extérieures grâce à un plan de prévention clair, conforme et réellement opérationnel.
Apprenez à identifier les risques liés à la coactivité, à conduire l'inspection commune préalable et à rédiger un plan de prévention adapté aux conditions réelles d'intervention sur votre site.

Présentiel et/ou Distanciel
(Dates ou Participants) -

Objectifs

Cette formation permet à l'entreprise de :
- **Sécuriser les interventions des entreprises extérieures** en structurant l'organisation de la prévention avant le démarrage des travaux.
- **Réduire les risques d'accident liés à la coactivité**, aux interférences entre activités et à la méconnaissance des installations.
- **Fiabiliser la rédaction des plans de prévention** grâce à une méthode claire, homogène et directement applicable sur le terrain.
- **Renforcer la conformité réglementaire de l'entreprise** dans le cadre des opérations réalisées par des prestataires extérieurs.
- **Clarifier les responsabilités et améliorer la coordination** entre l'entreprise utilisatrice, les entreprises extérieures et leurs sous-traitants.
- **Développer l'autonomie des collaborateurs** chargés de préparer, formaliser, communiquer et suivre les plans de prévention.
- **Améliorer la traçabilité des mesures de prévention** et faciliter leur actualisation en cas d'évolution des travaux ou des conditions d'intervention.

Les + métier

Formation au plan de prévention à Lyon : analysez les risques de coactivité et apprenez à structurer un document clair selon les exigences applicables.

Public Visé

Cette formation s'adresse à toute personne amenée à préparer, rédiger, valider, mettre en œuvre ou suivre un plan de prévention dans le cadre de l'intervention d'entreprises extérieures, notamment : responsables et animateurs HSE, QHSE ou sécurité ; responsables de site, d'établissement, de production ou d'exploitation ; responsables maintenance, travaux neufs, services techniques ou services généraux ; chargés d'affaires, conducteurs de travaux, chefs de chantier et encadrants de proximité ; donneurs d'ordre, responsables de contrats, acheteurs ou gestionnaires de prestataires ; représentants des entreprises utilisatrices, des entreprises extérieures et de leurs sous-traitants ; membres du CSE ou de la CSSCT participant à la prévention des risques liés à la coactivité.

Pré Requis

Aucun prérequis particulier n'est exigé.
Il est toutefois recommandé :
- de maîtriser suffisamment le **français oral et écrit** pour comprendre les consignes et renseigner les documents de prévention ;
- de connaître les principales activités, installations ou situations de travail de son entreprise ;
- d'être amené à **préparer, rédiger, valider ou suivre un plan de prévention**.

Aucune connaissance préalable de la méthode de rédaction d'un plan de prévention n'est nécessaire.
Le Code du travail encadre l'analyse des risques d'interférence et l'établissement du plan de prévention, sans prévoir de prérequis pédagogique spécifique pour suivre une formation consacrée à sa rédaction.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les responsabilités respectives de l'entreprise utilisatrice et des entreprises extérieures lors d'une intervention sur site.
Déterminer les situations nécessitant l'établissement d'un plan de prévention écrit et distinguer ce document du protocole de sécurité, du permis de feu et des autres documents de prévention.
Préparer et conduire une inspection commune préalable afin de recueillir les informations nécessaires à l'organisation sécurisée de l'intervention.
Repérer et analyser les risques liés aux interférences entre les activités, les installations, les équipements et les différents intervenants.
Définir des mesures de prévention adaptées, notamment concernant les accès, la circulation, la consignation, la coactivité, les équipements de protection et les situations d'urgence.
Rédiger un plan de prévention complet, clair et opérationnel, adapté à la nature et aux conditions réelles de l'intervention.
Assurer la communication, le suivi et la mise à jour du plan de prévention en fonction de l'évolution des travaux, des intervenants ou des risques identifiés.

Parcours pédagogique

Cadre réglementaire des interventions d'entreprises extérieures : principes généraux de prévention, définitions, champ d'application et responsabilités de l'entreprise utilisatrice, de l'entreprise extérieure et des sous-traitants.
Conditions d'établissement du plan de prévention : situations nécessitant un plan écrit, seuil réglementaire, travaux dangereux et distinction avec le protocole de sécurité, le permis de feu et les autres documents de prévention.
Préparation de l'intervention : échange préalable d'informations, organisation de la coordination, identification des activités, des installations, des zones de travail et des contraintes du site.
Inspection commune préalable : préparation et conduite de l'inspection, délimitation des zones d'intervention, organisation des accès, de la circulation, du stockage, des secours et des conditions de travail.
Analyse des risques d'interférence et de coactivité : repérage des dangers, identification des interactions entre les activités et détermination des mesures de prévention adaptées.
Rédaction du plan de prévention : informations à formaliser, description des travaux, répartition des responsabilités, mesures techniques et organisationnelles, protections collectives et individuelles, consignations et conduite à tenir en cas d'urgence.
Communication et mise en œuvre du document : information des intervenants, transmission des consignes, coordination entre les entreprises et contrôle de l'application des mesures prévues.
Suivi et actualisation du plan de prévention : prise en compte des évolutions de l'intervention, des nouveaux risques, des changements d'intervenants ou des modifications des conditions de travail.
Application pratique : analyse d'une situation de coactivité, simulation d'une inspection commune préalable et rédaction d'un plan de prévention complet à partir d'un cas professionnel.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une **pédagogie active, participative et orientée vers les situations professionnelles réelles**. Elle alterne :
• des **apports théoriques ciblés** sur le cadre réglementaire, les responsabilités des acteurs et les étapes d'élaboration du plan de prévention ;
• des **échanges d'expériences** permettant d'identifier les pratiques et difficultés rencontrées par les participants ;
• l'analyse de **situations concrètes de coactivité** et d'interventions d'entreprises extérieures ;
• des **études de cas** consacrées à l'identification des risques d'interférence et au choix des mesures de prévention ;
• des **travaux individuels ou en sous-groupes** pour préparer et rédiger un plan de prévention ;
• des **mises en situation** portant sur l'inspection commune préalable, la coordination et le suivi de l'intervention ;
• des **corrections collectives et apports personnalisés du formateur**, afin de consolider les acquis et de transposer la méthode aux situations de l'entreprise.
La progression pédagogique est adaptée au niveau des participants et peut s'appuyer sur leurs propres documents ou exemples d'intervention, sous réserve de leur mise à disposition.

Moyens pédagogiques

La formation s'appuie notamment sur les moyens pédagogiques suivants :
• **salle de formation adaptée**, équipée d'un vidéoprojecteur ou d'un écran de diffusion ;
• **ordinateur et support de présentation numérique** utilisés par le formateur ;
• **supports pédagogiques illustrés** présentant le cadre réglementaire, les responsabilités des acteurs et les étapes de rédaction du plan de prévention ;
• **modèles et trames de plans de prévention** à analyser et à compléter ;
• **grilles d'inspection commune préalable** et outils d'identification des risques d'interférence ;
• **études de cas, scénarios professionnels, photographies et plans de zones de travail** permettant d'analyser des situations de coactivité ;
• **exercices pratiques de rédaction** à partir d'une intervention fictive ou d'un cas proposé par l'entreprise ;
• **grille de contrôle du plan de prévention**, permettant de vérifier la présence et la pertinence des informations essentielles ;
• **questionnaire ou QCM d'évaluation des connaissances** ;
• remise d'un **support pédagogique ou mémo de synthèse** à chaque participant.
Pour les formations réalisées en intra-entreprise, les documents, procédures, plans ou exemples de plans de prévention du client peuvent être intégrés aux exercices afin de favoriser une application immédiate aux situations réelles de travail.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré au moyen de :
• **feuilles d'émargement signées par les participants et le formateur pour chaque demi-journée** ;
• **contrôle de l'assiduité et de la participation** aux exercices, études de cas et mises en situation ;
• **suivi individualisé des acquis** par le formateur tout au long de la session ;
• **traçabilité des résultats** obtenus lors des évaluations théoriques et pratiques ;
• **questionnaire de satisfaction à chaud** complété en fin de formation ;
• remise d'une **attestation individuelle de fin de formation** et, le cas échéant, d'un **certificat de réalisation**.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : PDP-20260922

Les supports d'évaluation, feuilles d'émargement et documents de suivi sont conservés par EVINCEL Formation conformément à ses procédures qualité.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels et en coordination des interventions d'entreprises extérieures, disposant d'une expérience opérationnelle dans l'analyse des risques de coactivité, la conduite des inspections communes préalables et la rédaction des plans de prévention.L'intervenant maîtrise notamment : la réglementation applicable aux entreprises utilisatrices et aux entreprises extérieures ; l'identification et l'analyse des risques d'interférence ; la définition de mesures de prévention techniques et organisationnelles ; la rédaction, la mise en œuvre et l'actualisation des plans de prévention ; l'animation de formations destinées aux responsables HSE, encadrants et personnels chargés de la coordination des interventions.

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr

Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes

SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au moyen de :

- **questions orales et échanges dirigés** permettant de vérifier la compréhension du cadre réglementaire et des responsabilités des différents acteurs ;
- **exercices d'identification des risques d'interférence** à partir de situations de coactivité ;
- **étude de cas pratique** portant sur la préparation d'une intervention d'entreprise extérieure ;
- **rédaction, individuelle ou en sous-groupe, d'un plan de prévention** à partir d'un scénario professionnel ;
- **évaluation du document produit à l'aide d'une grille de critères** : identification des entreprises, description des travaux, analyse des risques, mesures de prévention, organisation des secours, coordination et suivi ;
- **questionnaire final de validation des connaissances**, de type QCM ou questions à réponses courtes.

Une correction commentée est réalisée par le formateur. Une **attestation de fin de formation mentionnant les résultats de l'évaluation des acquis** est remise à chaque participant.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour une formation réalisée en intra-entreprise, le client met à disposition : une salle de formation adaptée au nombre de participants, équipée de tables, de chaises et de prises électriques ; un vidéoprojecteur, un écran de diffusion ou un moniteur permettant la présentation des supports pédagogiques ; un tableau blanc ou paperboard, avec le matériel nécessaire à son utilisation ; les consignes d'accès, de sécurité et d'urgence applicables sur le site ; les documents internes utiles aux exercices, lorsqu'ils sont disponibles : trame de plan de prévention, procédures internes, plans de circulation, plans des locaux, consignes de sécurité, analyse des risques, exemples anonymisés d'interventions d'entreprises extérieures ; la description de situations réelles de coactivité pouvant être étudiées pendant la formation ; l'accès à une zone de travail représentative, lorsque la formation prévoit une simulation d'inspection commune préalable ; les équipements de protection individuelle imposés par le site, en cas de visite ou d'exercice réalisé dans une zone opérationnelle. Le client informe préalablement EVINCEL Formation de toute contrainte particulière liée aux locaux, à l'accès au site, aux risques présents ou aux besoins d'accessibilité des participants. À défaut de documents internes, EVINCEL Formation fournit des cas pratiques, modèles et trames pédagogiques standardisés permettant de réaliser les exercices de rédaction.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'adéquation entre les besoins du participant, les objectifs pédagogiques et les conditions de réalisation de la formation.

Afin de préparer les adaptations nécessaires, le participant ou l'entreprise est invité à signaler toute situation de handicap ou tout besoin spécifique dès l'inscription. Le référent handicap d'EVINCEL Formation étudie alors les solutions pouvant être mises en place, notamment :

- adaptation des supports pédagogiques ;
- aménagement du rythme, des horaires ou des modalités d'évaluation ;
- organisation de l'accessibilité des locaux ;
- recours à des aides humaines ou techniques ;
- adaptation des exercices et des études de cas ;
- orientation vers un partenaire spécialisé lorsque l'adaptation ne peut pas être réalisée directement.

Pour les formations en intra-entreprise, le client veille à mettre à disposition des locaux accessibles et adaptés aux besoins signalés. Toute adaptation est définie en concertation avec le participant, l'entreprise, le formateur et, si nécessaire, les organismes spécialisés compétents.

Durée

7.00 Heures **1** Jour

Effectif

2 à 10 participants

Contactez-nous !

Le service Formation **Tél. : 0478225898**
Responsable pédagogique **Mail : contact@evincel.fr**

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : PDP-20260922

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr

Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes

SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427